

ARRETE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

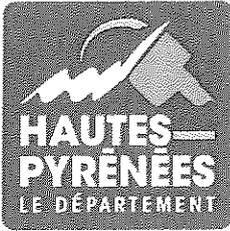
Publication n°656 du 19 décembre 2024

- Arrêté n° 5302 du 27/11/2024 DRH Mme Mélissa Danglade - Nomination stagiaire suite à concours (agent contractuel)

D.G.S. (Direction Générale des Services)
DIRASS (Direction des Assemblées)
D.R.M. (Direction des Routes et des Mobilités)
D.C.B.N. (Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique)
D.R.H. (Direction des Ressources Humaines)
D.A.F. (Direction de l'Administration et des Finances)
D.S.D. (Direction de la Solidarité Départementale)
D.D.L. (Direction du Développement Local)

Publication mise à disposition du public et consultable sur place à l'Hôtel du Département :
Direction des Assemblées - 7 rue Gaston Manent - 1^{er} étage - Porte N°109 - 65000 Tarbes
Communicable sur simple demande à M. le Président du conseil départemental -
Direction des Assemblées, à l'adresse rappelée ci-dessous ou par téléphone au 05.62.56.78.52

Hôtel du Département – 7 rue Gaston Manent – CS71324 – 65013 TARBES Cedex 9



ARRÊTÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

065-226500015-20241125-VT2024068-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024

Direction des Ressources Humaines

5302

OBJET : Nomination stagiaire suite à concours (agent contractuel)

Le Président du Conseil Départemental,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

Vu le décret n° 2017-904 du 9 mai 2017 modifié, portant échelonnement indiciaire applicable aux assistants territoriaux socio-éducatifs,

Vu la délibération du 11 octobre 2019 modifiée portant création du tableau des emplois,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées du 8 décembre 2023 portant révision des modalités d'attribution du régime indemnitaire au sein du département des Hautes-Pyrénées,

Vu l'attestation d'inscription sur la liste d'aptitude au grade de d'Assistant Socio-Educatif –établie par le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du 15/10/2024 avec effet au 01/11/2024,

Vu la déclaration de vacance d'emploi au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées,

Considérant que l'agent a effectué des services antérieurs à sa nomination stagiaire qu'il convient de prendre en compte,

ARRÊTE

ARTICLE 1. A compter du 01/12/2024, Madame Mélissa DANGLADE, matricule 4348, est nommée Assistant Socio-Educatif stagiaire, pour une durée d'un an, à temps complet.

Compte tenu de la prise en compte des services dans le public effectués antérieurement à la nomination, Madame Mélissa DANGLADE est nommée au 3ème échelon de son grade (indice brut 478 - majoré 420) avec 20 jours d'ancienneté conservée.

ARTICLE 2. L'agent est affecté à la Direction de la Solidarité Départementale - Direction des territoires, Maison Départementale de la Solidarité Territoire TJP Nord Agglomération Tarbaise - Unité Prévention Protection Administrative Site Nord.
Sa résidence administrative est fixée à TARBES.

ARTICLE 3. A compter de sa date de nomination à titre de stagiaire, l'agent est affilié à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9

Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

ARTICLE 4 L'agent bénéficie du régime indemnitaire susvisé tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

ARTICLE 5 Le présent arrêté est notifié à l'agent et transmis au représentant de l'Etat.

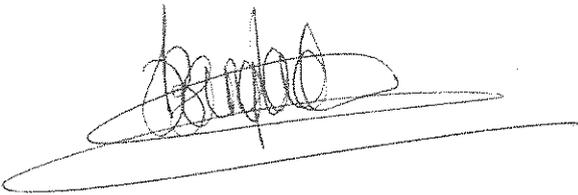
ARTICLE 6. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, par courrier ou à partir du site internet: www.citoyens.telerecours.fr, à compter de la date de sa notification à l'agent.

Tarbes, le 25/11/2024

DANGLADE Mélissa

Notifié le : 12/12/24

Signature :



Signé électroniquement par
Saurel Pascal
Date : 27/11/2024 08:47:26

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Pascal SAUREL

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr